



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240603-2024-075-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 03 JUIN 2024
N°2024-075

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Ajustement du tableau des effectifs

Rapporteure : Mme THIROUX

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr



Direction des Ressources Humaines
Dossier suivi par MM/ST
Séance du Conseil municipal du 15/05/2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411-1 du Code susvisé ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne annexé au budget primitif 2024, adopté par délibération n°2024-001 du 7 février 2024 ;

Vu la délibération n°2024-001 du 7 février 2024 approuvant le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 avril 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Le tableau des effectifs, des emplois et des grades constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par cadre d'emploi et grade et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage des emplois, des effectifs et des grades de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle. Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dans une logique de GPEEC, le tableau des effectifs, des emplois et des grades doit faire l'objet régulièrement d'ajustements pour tenir compte :

- des créations de poste
- des suppressions de postes
- des modifications de quotité de temps de travail de postes ;
- des politiques d'avancement et de nomination internes ;
- de la mise en place de mesures nationales impactant les grades

C'est donc dans ce sens que les réajustements suivants sont nécessaires

I/ L'EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE CATEGORIE A DE LA VILLE A COMPTER DU 1ER JUIN 2024

A/ Ajustement du tableau des effectifs, des emplois de catégorie A au 1^{er} juin 2024

Nombre d'emplois budgétés de catégorie A en ETP	
Tableau des effectifs ETP au 1 ^{er} Janvier 2024	Après ajustement du tableau des effectifs ETP au 1 ^{er} juin 2024
277,4	277,4

B/ Détails des ajustements apportés au tableau des effectifs et des emplois de catégorie A afin d'anticiper les prochains recrutements

Pour tenir compte des prochains recrutements, il est nécessaire d'apporter les ajustements de grade de catégorie A suivants :

Suppression d'emplois vacants de catégorie A	Création d'emplois de catégorie A
Suppression de 2 emplois vacants d'ingénieur	Création de 2 emplois d'ingénieur principal

II/ L'EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS DE CATEGORIE B DE LA VILLE A COMPTER DU 1ER JUIN 2024

A/ Ajustement du tableau des effectifs, des emplois de catégorie B au 1 juin 2024

Nombre d'emplois de catégorie B budgété en ETP	
Tableau des effectifs ETP au 1 ^{er} Janvier 2024	Après ajustement du tableau des effectifs ETP au 1 ^{er} juin 2024
280,4	280,4

B/ Détails des ajustements du tableau des effectifs et des emplois de catégorie B afin d'anticiper les prochains recrutements

Pour tenir compte des prochains recrutements, il est nécessaire d'apporter les ajustements de grade de catégorie B suivants :

Suppression d'emplois vacants de catégorie B	Création d'emplois de catégorie B
3 emplois de rédacteur principal de 1ère classe	4 emplois de rédacteur
1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe	
2 emplois d'assistant de conservation	2 emplois d'assistant de conservation principal de 2ème classe
1 emploi d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1 emploi d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe
2 emplois d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3 emplois d'adjoint territorial d'animation
1 emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	

III/ L'EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS DE CATEGORIE C DE LA VILLE A COMPTER DU 1ER JUIN 2024

A/ Ajustement du tableau des effectifs, des emplois de catégorie C au 1^{er} juin 2024

Nombre d'emplois de catégorie C budgété en ETP			
Tableau des effectifs ETP au 1 ^{er} Juin 2024		Après ajustement du tableau des effectifs ETP au 1 ^{er} juin 2024	
TITULAIRES	CONTRACTUELS	TITULAIRES	CONTRACTUELS
1040,39	42,95	1040,39	42,95

B/ Détails des ajustements du tableau des effectifs et des emplois de catégorie C afin d'anticiper les prochains recrutements

Suppression d'emplois vacants de catégorie C	Création d'emplois de catégorie C
15 Adjoints technique territorial	15 Adjoints administratif territorial principal de 2ème classe
2 emplois de grade d'agent social principal de 2 ^{ème} classe	2 emplois de grade d'agent social principal de 1ère classe
2 emplois de grade de Gardien-brigadier	2 emplois de grade de Brigadier-chef principal

**IV/ L'EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES GRADES DE LA VILLE A
COMPTER DU 1ER JUIN 2024**

	Tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2024 ETP BUDGETES			Tableau des effectifs au 1 ^{er} juin 2024 ETP BUDGETES		
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
A	276,4	1	277,4	276	1	277,4
B	280,4		280,4	280,4		280,4
C	1040,4	42,95	1083,35	1040,4	42,95	1083,35
HF		15	15		15	15
		58,95	1656,15		58,95	1656,15

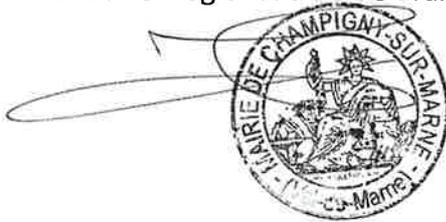
Le tableau des effectifs réajusté au 1^{er} juin 2024 est joint en annexe de la présente délibération.

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité réajusté au 1^{er} juin 2024 tel que présenté en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe DUBUS
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **03 JUIN 2024**

Publication, le **03 JUIN 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

